

Parc national de Port Cros

Orientation 3.9 Favoriser la structuration de filières locales durables non saisonnières

[...]

La promotion des productions locales contribuera notamment à améliorer le bilan carbone et à limiter les dépenses liées aux transports conformément aux principes du développement durable.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.9.4 Créer une unité fournissant du bois de chauffage à partir du bois mort et marqué sur l'île de Porquerolles.</p> <p>L'objectif de libre évolution de la forêt reste le principe général de gestion dans le coeur de parc. Celui-ci n'est pas incompatible avec une valorisation en bois énergie des bois morts, des bois récoltés pour l'amélioration de la sécurité, de l'extraction des essences invasives et des interventions en faveur de la biodiversité. Le dimensionnement et l'implantation de l'unité de bois de chauffage sera réalisé en prenant en compte la nécessaire intégration paysagère de l'unité, l'impératif de limitation des nuisances sonores et le potentiel restreint des bois à</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Évaluation de la ressource <p>potentiellement mobilisable au regard des principes de gestion de la forêt de Porquerolles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'étude de faisabilité de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche • Participation à la promotion des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME, COFOR83, professionnels de la filière

Parc national de Port Cros

exploiter dans le cadre de la gestion en coeur de parc.			
---	--	--	--

Référence ID de l'article : #4695

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 18:27